

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° I-114

présenté par

M. Viala, M. Suguenot, M. Christ, M. Ledoux, M. Lurton, M. Dive, M. Mariani, M. Berrios,
M. Nicolin, M. Thévenot, Mme Arribagé et M. Couve

ARTICLE 13

I. – Supprimer l’alinéa 10.

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 17.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En supprimant cet alinéa cela permet aux entreprises de continuer à bénéficier de l’amortissement du cout de revient de l’acquisition d’un logiciel nécessaire à son activité. Sans cela, les PME et surtout les TPE disposant d’un faible capital ne pourraient investir dans ces logiciels, ce qui serait très préjudiciable à leur activité.